

RCS : NANCY Code greffe : 5402

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de NANCY atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2010 B 00630 Numéro SIREN : 523 451 631 Nom ou dénomination : A.D.S.C

Ce dépôt a été enregistré le 01/06/2023 sous le numéro de dépôt 3059

Désignation de l'entreprise SAS A.D.S.C*

Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois* 12

Adresse de l'entreprise 12 Rue Emile Maugras 54110 ROSIERES-AUX-SALINES

Durée de l'exercice précédent* 12

Número SIRET* 5 2 3 4 5 1 6 3 1 0 0 0 1 5

Néant ☐ *

Exercice N clos le,
31/12/2022

				Brut 1		Amortissements, provisions 2		Net 3	
Capital souscrit non appelé (I)				AA					
ACTIF IMMOBILISÉ*	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	Frais d'établissement *		AB		AC			
		Frais de développement *		CX		CQ			
		Concessions, brevets et droits similaires		AF		AG			
		Fonds commercial (1)		AH	1	AI		1	
		Autres immobilisations incorporelles		AJ		AK			
		Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles		AL		AM			
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	Terrains		AN		AO			
		Constructions		AP		AQ			
		Installations techniques, matériel et outillage industriels		AR	2 365	AS	1 020	1 345	
		Autres immobilisations corporelles		AT	101 334	AU	51 004	50 329	
		Immobilisations en cours		AV		AW			
		Avances et acomptes		AX		AY			
	IMMOBILISATIONS FINANCIERES (2)	Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence		CS		CT			
		Autres participations		CU	133	CV		133	
		Créances rattachées à des participations		BB		BC			
		Autres titres immobilisés		BD		BE			
		Prêts		BF		BG			
		Autres immobilisations financières*		BH		BI			
TOTAL (II)				BJ	103 834	BK	52 024	51 809	
ACTIF CIRCULANT	STOCKS *	Matières premières, approvisionnements		BL	13 163	BM		13 163	
		En cours de production de biens		BN		BO			
		En cours de production de services		BP		BQ			
		Produits intermédiaires et finis		BR		BS			
		Marchandises		BT		BU			
	CRÉANCES	Avances et acomptes versés sur commandes		BV		BW			
		Clients et comptes rattachés (3)*		BX	409 213	BY	855	408 358	
		Autres créances (3)		BZ	53 511	CA		53 511	
	DIVERS	Capital souscrit et appelé, non versé		CB		CC			
		Valeurs mobilières de placement (dont actions propres :)		CD	137 710	CE		137 710	
Disponibilités				CF	152 168	CG		152 168	
Comptes de régularisation	Charges constatées d'avance (3)*		CH	10 711	CI		10 711		
	TOTAL (III)		CJ	776 477	CK	855	775 622		
	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)		CW						
	Primes de remboursement des obligations (V)		CM						
	Ecart de conversion actif* (VI)		CN						
	TOTAL GÉNÉRAL (I à VI)		CO	880 312		1A	52 879	827 432	
Renvois : (1) Dont droit au bail :				(3) Part à plus d'un an		CR			
Clause de réserve de propriété :*		Immobilisations :	Stocks :		Créances :				

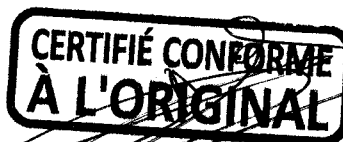
* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise		SAS A.D.S.C*		Néant ☐	
				Exercice N	
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1)* (Dont versé : 50 000 ...)			DA	50 000
	Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...			DB	
	Ecart de réévaluation (2)* (dont écart d'équivalence EK)			DC	
	Réserve légale (3)			DD	5 000
	Réserves statutaires ou contractuelles			DE	
	Réserves réglementées (3)* (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours B1)			DF	
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants* EJ)			DG	
	Report à nouveau			DH	365 059
	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)			DI	28 682
	Subventions d'investissement			DJ	
	Provisions réglementées *			DK	
	TOTAL (I)			DL	448 742
Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs			DM	
	Avances conditionnées			DN	
	TOTAL (II)			DO	
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques			DP	
	Provisions pour charges			DQ	
	TOTAL (III)			DR	
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles			DS	
	Autres emprunts obligataires			DT	
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)			DU	19 626
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs EI)			DV	
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours			DW	
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés			DX	128 992
	Dettes fiscales et sociales			DY	204 712
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés			DZ	
	Autres dettes			EA	25 357
Compte régul.	Produits constatés d'avance (4)			EB	
TOTAL (IV)			EC	378 689	
Ecart de conversion passif* (V)			ED		
TOTAL GÉNÉRAL (I à V)			EE	827 432	
RENOIS	(1)	Écart de réévaluation incorporé au capital		1B	
	(2)	Dont	Réserve spéciale de réévaluation (1959)	1C	
			Ecart de réévaluation libre	1D	
			Réserve de réévaluation (1976)	1E	
	(3)	Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *		EF	
(4)	Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an		EG	366 137	
(5)	Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP		EH	536	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Règles et méthodes comptables



Désignation de la société : **SAS A.D.S.C***

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice clos le **31/12/2022** , dont le total est de **627 433 euros** et au compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste, dégageant un **bénéfice de 28 683 euros**.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/01/2022 au 31/12/2022.

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Ces comptes annuels ont été arrêtés le 30/01/2023 par les dirigeants de l'entreprise.

Règles générales

Les états financiers ont été établis en conformité avec le règlement de l'Autorité des Normes Comptables n°2018-01 du 20 avril 2018 modifiant le règlement n°2014-03 du 5 juin 2014..

Les conventions comptables ont été appliquées avec sincérité dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Seules sont exprimées les informations significatives. Sauf mention, les montants sont exprimés en euros.

Immobilisations corporelles et incorporelles

Les immobilisations corporelles et incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition pour les actifs acquis à titre onéreux, à leur coût de production pour les actifs produits par l'entreprise, à leur valeur vénale pour les actifs acquis à titre gratuit et par voie d'échange.

Le coût d'une immobilisation est constitué de son prix d'achat, y compris les droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux et escomptes de règlement de tous les coûts directement attribuables engagés pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner selon l'utilisation prévue. Les droits de mutation, honoraires ou commissions et frais d'actes liés à l'acquisition, ne sont pas rattachés à ce coût d'acquisition. Tous les coûts qui ne font pas partie du prix d'acquisition de l'immobilisation et qui ne peuvent pas être rattachés directement aux coûts rendus nécessaires pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner conformément à l'utilisation prévue, sont comptabilisés en charges.



YZICO

conseil & expertise

SAS A.D.S.C*

Règles et méthodes comptables

Amortissements

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée de vie prévue.

- * Installations techniques : 5 à 10 ans
- * Matériel et outillage industriels : 5 à 10 ans
- * Installations générales, agencements et aménagements divers : 10 ans
- * Matériel de transport : 4 à 5 ans
- * Matériel de bureau : 5 à 10 ans
- * Matériel informatique : 3 ans
- * Mobilier : 10 ans

La durée d'amortissement retenue par simplification est la durée d'usage pour les biens non décomposables à l'origine. L'entreprise a apprécié à la date de clôture, en considérant les informations internes et externes à sa disposition, l'existence d'indices montrant que les actifs ont pu perdre notablement de la valeur.

Fonds commercial

Dans le cadre de l'application du règlement ANC n°2015-06, l'entreprise considère que l'usage de son fonds commercial n'est pas limité dans le temps. Un test de dépréciation est effectué en comparant la valeur nette comptable du fonds commercial à sa valeur vénale ou à la valeur d'usage. La valeur vénale est déterminée suivant des critères de rentabilité économique, d'usages dans la profession. Une provision pour dépréciation est comptabilisée le cas échéant.

Stocks

Les coûts d'acquisition des stocks comprennent le prix d'achat, les droits de douane et autres taxes, à l'exclusion des taxes ultérieurement récupérables par l'entité auprès des administrations fiscales, ainsi que les frais de transport, de manutention et autres coûts directement attribuables au coût de revient des matières premières, des marchandises, des encours de production et des produits finis. Les rabais commerciaux, remises, escomptes de règlement et autres éléments similaires sont déduits pour déterminer les coûts d'acquisition.

Les stocks sont évalués suivant la méthode du premier entré, premier sorti. Pour des raisons pratiques et sauf écart significatif, le dernier prix d'achat connu a été retenu.

Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Provisions

Toute obligation actuelle résultant d'un événement passé de l'entreprise à l'égard d'un tiers, susceptible d'être estimée avec une fiabilité suffisante, et couvrant des risques identifiés, fait l'objet d'une comptabilisation au titre de provision.

Produits et charges exceptionnels

Les produits et charges exceptionnels tiennent compte des éléments qui ne sont pas liés à l'activité normale de l'entreprise.

Notes sur le bilan

Actif immobilisé

Tableau des immobilisations

	Au début d'exercice	Augmentation	Diminution	En fin d'exercice
- Frais d'établissement et de développement				
- Fonds commercial				
- Autres postes d'immobilisations incorporelles	1			1
Immobilisations incorporelles	1			1
- Terrains				
- Constructions sur sol propre				
- Constructions sur sol d'autrui				
- Installations générales, agencements et aménagements des constructions				
- Installations techniques, matériel et outillage industriels	1 620	746		2 366
- Installations générales, agencements aménagements divers	5 252	29 793		35 046
- Matériel de transport	57 483	237		57 720
- Matériel de bureau et informatique, mobilier	8 568			8 568
- Emballages récupérables et divers				
- Immobilisations corporelles en cours	13 983		13 983	
- Avances et acomptes				
Immobilisations corporelles	86 906	30 776	13 983	103 700
- Participations évaluées par mise en équivalence				
- Autres participations	129	5		134
- Autres titres immobilisés				
- Prêts et autres immobilisations financières				
Immobilisations financières	129	5		134
ACTIF IMMOBILISE	87 036	30 781	13 983	103 834

Notes sur le bilan

Les flux s'analysent comme suit :

	Immobilisations incorporelles	Immobilisations corporelles	Immobilisations financières	Total
Ventilation des augmentations				
Virements de poste à poste				
Virements de l'actif circulant		30 776	5	30 781
Acquisitions				
Apports				
Créations				
Réévaluations				
		30 776	5	30 781
Augmentations de l'exercice				
Ventilation des diminutions				
Virements de poste à poste		13 983		13 983
Virements vers l'actif circulant				
Cessions				
Scissions				
Mises hors service				
		13 983		13 983
Diminutions de l'exercice				

Immobilisations incorporelles

Fonds commercial

	31/12/2022
Éléments achetés	1
Éléments réévalués	
Éléments reçus en apport	
Total	1

Notes sur le bilan

Amortissements des immobilisations

	Au début de l'exercice	Augmentation	Diminutions	A la fin de l'exercice
- Frais d'établissement et de développement				
- Fonds commercial				
- Autres postes d'immobilisations incorporelles				
Immobilisations incorporelles				
- Terrains				
- Constructions sur sol propre				
- Constructions sur sol d'autrui				
- Installations générales, agencements et aménagements des constructions				
- Installations techniques, matériel et outillage industriels	527	493		1 020
- Installations générales, agencements aménagements divers	5 252	423		5 675
- Matériel de transport	25 115	12 627		37 742
- Matériel de bureau et informatique, mobilier	6 802	786		7 588
- Emballages récupérables et divers				
Immobilisations corporelles	37 696	14 329		52 024
ACTIF IMMOBILISE	37 696	14 329		52 024

Notes sur le bilan

Actif circulant

Etat des créances

Le total des créances à la clôture de l'exercice s'élève à 473 436 euros et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an
Créances de l'actif immobilisé :			
Créances rattachées à des participations			
Prêts			
Autres			
Créances de l'actif circulant :			
Créances Clients et Comptes rattachés	409 214	409 214	
Autres	53 511	53 511	
Capital souscrit - appelé, non versé	10 711	10 711	
Charges constatées d'avance			
Total	473 436	473 436	
Prêts accordés en cours d'exercice			
Prêts récupérés en cours d'exercice			

Produits à recevoir

	Montant
CLIENTS - FACTURES À ÉTABLIR	17 638
ETAT - PRODUITS À RECEVOIR	20 404
Total	38 042

Notes sur le bilan

Capitaux propres

Composition du capital social

Capital social d'un montant de 50 000,00 euros décomposé en 100 titres d'une valeur nominale de 500,00 euros.

Provisions

Tableau des provisions

	Provisions au début de l'exercice	Dotations de l'exercice	Reprises utilisées de l'exercice	Reprises non utilisées de l'exercice	Provisions à la fin de l'exercice
Litiges	65 000		65 000		
Garanties données aux clients					
Pertes sur marchés à terme					
Amendes et pénalités					
Pertes de change					
Pensions et obligations similaires					
Pour impôts					
Renouvellement des immobilisations					
Gros entretien et grandes révisions					
Charges sociales et fiscales					
sur congés à payer					
Autres provisions pour risques et charges					
Total	65 000		65 000		
Répartition des dotations et des reprises de l'exercice :					
Exploitation			65 000		
Financières					
Exceptionnelles					

Notes sur le bilan

Dettes

Etat des dettes

Le total des dettes à la clôture de l'exercice s'élève à 378 690 euros et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an	Echéances à plus de 5 ans
Emprunts (*) et dettes auprès des établissements de crédit dont :				
- à 1 an au maximum à l'origine	537	537		
- à plus de 1 an à l'origine	19 090	6 537	12 553	
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	128 993	128 993		
Dettes fiscales et sociales	204 713	204 713		
Dettes sur immobilisations et comptes				
Autres dettes (**)	25 357	25 357		
Total	378 690	366 137	12 553	
(*) Emprunts remboursés sur l'exercice dont :	-19 090			

Charges à payer

	Montant
FOURNISSEURS - FACT. NON PARVENUES	4 801
AGIOS À PAYER	537
DETTES PROVIS. PR CONGÉS À PAYER	44 235
CHARGES SOCIALES S/CONGÉS À PAYER	8 729
CET	934
TAXE APPRENTISSAGE À PAYER	434
FORMATION CONTINUE CAP	2 408
CLIENTS - RRR À ACCORDER	16 930
Total	79 007

Autres informations

Engagements financiers

Crédit-Bail

	Terrains	Constructions	Matériel Outillage	Autres	Total
Valeur d'origine				1 824 897	1 824 897
Cumul exercices antérieurs				461 735	461 735
Dotations de l'exercice				303 540	303 540
Amortissements				765 275	765 275
Cumul exercices antérieurs				536 620	536 620
Exercice				321 402	321 402
Redevances payées				858 022	858 022
A un an au plus				332 537	332 537
A plus d'un an et cinq ans au plus				750 225	750 225
A plus de cinq ans				10 482	10 482
Redevances restant à payer				1 093 244	1 093 244
A un an au plus				3 991	3 991
A plus d'un an et cinq ans au plus				67 112	67 112
A plus de cinq ans				843	843
Valeur résiduelle				71 946	71 946
Montant pris en charge dans l'exercice				321 402	321 402

A.D.S.C
Société par actions simplifiée
au capital de 50 000 euros
Siège social : 12 Rue Emile MAUGRAS ZI des Sables
54110 ROSIERES AUX SALINES
523 451 631 RCS NANCY

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE ANNUELLE
DU 20 AVRIL 2023

Proposition de la résolution d'affectation du résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2022

DEUXIÈME RÉSOLUTION

L'Assemblée Générale décide d'affecter le bénéfice de l'exercice clos le **31 décembre 2022** s'élevant à 28 682,94 euros de la manière suivante :

Bénéfice de l'exercice	28 682,94 euros
Auquel s'ajoute	
Le report à nouveau antérieur	365 059,74 euros
Pour former un bénéfice distribuable de	393 742,68 euros
A titre de dividendes	
Soit 100,00 euros par action	10 000,00 euros
Le solde	383 742,68 euros

En totalité au compte "report à nouveau" qui s'élève ainsi à 383 742,68 euros.

Il est précisé que le montant des revenus distribués au titre de l'exercice clos le **31 décembre 2022** éligibles à l'abattement de 40 % prévu à l'article 158, 3-2° du Code général des impôts s'élève à 10 000,00 euros, soit la totalité des dividendes mis en distribution.

Le dividende sera mis en paiement au siège social à compter de ce jour.

L'Assemblée Générale prend acte que les associés ont été informés que :

Les dividendes et distributions assimilées perçus par des personnes physiques depuis le 1^{er} janvier 2018 sont soumis l'année de leur versement à un prélèvement forfaitaire unique (PFU) non libératoire de 12,8% perçu à titre d'acompte, ainsi qu'aux prélèvements sociaux, au taux global de 17,2%. Ces sommes sont déclarées et payées par l'établissement payeur au plus tard le 15 du mois suivant celui du versement des dividendes.

Peuvent demander à être dispensées du prélèvement forfaitaire non libératoire de 12,8% au titre de l'impôt sur le revenu les personnes physiques appartenant à un foyer fiscal dont le revenu fiscal de référence de l'avant-dernière année est inférieur à 50 000 euros (contribuables célibataires, divorcés ou veufs) ou 75 000 euros (contribuables soumis à une imposition commune). La demande de dispense doit être formulée sous la forme d'une attestation sur l'honneur auprès de l'établissement payeur au plus tard le 30 novembre de l'année précédant celle du paiement du dividende.

L'année suivante, les dividendes sont déclarés avec l'ensemble des revenus et soumis à l'impôt sur le revenu :

- soit au prélèvement forfaitaire unique (PFU) de 12,8 %, pour les personnes physiques qui y ont intérêt,
- soit, en cas d'option, au barème progressif après application, le cas échéant, d'un abattement de 40 %.

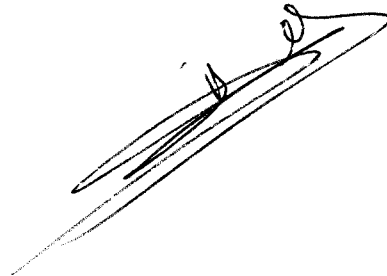
Les sommes versées au titre du prélèvement forfaitaire non libératoire s'imputent, selon le cas, sur le PFU ou l'impôt calculé au barème progressif. A défaut d'option pour le barème progressif, le PFU s'applique de plein droit.

Conformément à la loi, l'Assemblée Générale prend acte qu'aucune distribution de dividende n'a été effectuée au titre des trois derniers exercices.

Vote de l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle du 20 avril 2023

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix des associés.

Certifié conforme
Le Président
Arnaud DROUVILLE

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'Arnaud Drouville', written over a faint, elongated oval shape that serves as a guide for the signature.